

**MARCHÉ DE TRANSPORT EN AMBULANCES, TAXIS, VSL ET TPMR
DES PATIENTS DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES
DE L'UGECAM NORD EST
(article 80 de la LFSS)**

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date et heure limites de remise des offres : Vendredi 10 juillet 2026 à 12h00

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

ARTICLE 2 - PRESENTATION DES ETABLISSEMENTS

ARTICLE 3 - PROCEDURE, FORME ET DURÉE DU MARCHÉ

ARTICLE 4 - ETENDUE DE LA CONSULTATION ET ALLOTISSEMENT

ARTICLE 5 - MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 6 - MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

ARTICLE 7 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

ARTICLE 8 - SOUS TRAITANCE

ARTICLE 9 - OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 10 - PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

ARTICLE 10 - CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

ARTICLE 11 - OUVERTURE DES PLIS - JUGEMENT DES OFFRES

ARTICLE 12 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

ARTICLE 13 - COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne la réalisation de prestations de transport terrestre de patients à la charge des établissements sanitaires de l'UGECAM NORD EST.

Le présent marché a pour objet d'assurer les transferts de patients hospitalisés dont le transport a été prescrit par l'un des établissements de l'UGECAM NORD EST suivants :

- **Institut Régional de Réadaptation (IRR) composé de 3 sites :**

Centre Louis Pierquin - N° FINESS : 540009701
75 bld Lobau
CS 34209
54042 NANCY CEDEX

Centre de réadaptation - N° FINESS : 540009412
Rue du professeur Montaut
54690 LAY SAINT CHRISTOPHE

Centre de réadaptation pour enfants (CRE) - N° FINESS : 540013737
BP 2
54630 FLAVIGNY SUR MOSELLE

- **CMPR « Le Hohberg » - N° FINESS : 570003103**

50 rue de Rouhling
57216 SARREGUEMINES

- **Etablissement des Ardennes comprenant 3 sites :**

Centre de réadaptation fonctionnelle pour enfants (CRFE) - N° FINESS : 080002140
147 route de Charleville
08090 WARNECOURT

Centre de réadaptation pour adultes (CRFA) - N° FINESS : 080000250
36 rue de Warcq
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Soin de suite et de réadaptation « Saint Julien » - N° FINESS : 080000268
36 rue de Warcq
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Le marché est composé de 8 lots correspondant aux prestations suivantes :

| Numéro de lot | Désignation | Sites |
|---------------|--|--|
| 1 | Transport en ambulances IRR | Centres de Nancy / Lay Saint Christophe / Flavigny sur Moselle |
| 2 | Transport en ambulances CMPR Le Hohberg | CMPR Le Hohberg |

| | | |
|---|--|---|
| 3 | Transport en ambulances Etablissement des Ardennes | Sites CRFE, CRFA et Saint Julien |
| 4 | Transport assis professionnalisé IRR (VSL- taxis) | Centres de Nancy / Lay Saint Christophe / Flavigny sur Moselle |
| 5 | Transport assis professionnalisé CMPR Le Hohberg (VSL- taxis) | CMPR Le Hohberg |
| 6 | Transport assis professionnalisé Etablissement des Ardennes (VSL- taxis) | Sites CRFE, CRFA et Saint Julien |
| 7 | Transport TPMR IRR | Centres de Nancy / Lay Saint Christophe / Flavigny sur Moselle |
| 8 | Transport TPMR CMPR Le Hohberg | CMPR Le Hohberg |

ARTICLE 2 - PRESENTATION DES ETABLISSEMENTS

*L'Institut Régional de Réadaptation (IRR) est composé de 3 sites :

- **Centre Louis Pierquin à Nancy** (75 bld Lobau) : 90 lits d'hospitalisation complète, le centre de médecine physique et de réadaptation est agréé pour la prise en charge spécifique des affections de l'appareil locomoteur, il accueille des adultes présentant des déficiences consécutives à des traumatismes, des pathologies rhumatismales et des artériopathies des membres inférieurs.
- **Centre de réadaptation de Lay Saint Christophe** (rue du Professeur Montaut) : 60 lits d'hospitalisation complète, le centre est agréé pour la prise en charge spécifique des affections neurologiques, la mise en œuvre de soins et techniques de rééducation et de réadaptation chez des patients adultes présentant une pathologie neurologique.
- **Centre de Flavigny sur Moselle** (46 rue du Doyen Jacques Parisot) : 60 lits d'hospitalisation complète, il est agréé pour la prise en charge spécifique des affections neurologiques, de l'appareil locomoteur ainsi que des brûlés, il accueille des enfants de 0 à 17 ans.

***Centre de médecine physique et de réadaptation « Le Hohberg »** de Sarreguemines (50 rue Rouhling Welferding) : 92 lits d'hospitalisation complète, il accueille des patients âgés polypathologiques et de patients plus jeunes souffrant d'affections de l'appareil locomoteur et d'affections du système nerveux.

*L'établissement des Ardennes composé de 3 sites :

- **Centre de réadaptation fonctionnelle pour adultes à Charleville-Mézières** (34 rue de Warcq) : 90 lits d'hospitalisation complète, il accueille des personnes adultes handicapées physiques en rééducation polyvalente ou spécialisée.
- **Centre de réadaptation fonctionnelle pour enfants à Warnécourt** (147 route de Charleville) : 10 lits d'hospitalisation complète, il accueille en réadaptation fonctionnelle des enfants et adolescents de 3 à 18 ans qui présentent des atteintes de l'appareil locomoteur.

- SSR «Saint Julien» polyvalent à Charleville-Mézières (34 rue de Warcq): 45 lits d'hospitalisation complète, assure une prise en charge globale du patient autour d'une équipe pluridisciplinaire

ARTICLE 3 - PROCEDURE, FORME ET DURÉE DU MARCHÉ

Procédure :

La procédure de consultation est celle de l'appel d'offres ouvert, en application des articles R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique et de l'arrêté du 19/07/2018 portant réglementation sur les marchés publics des organismes de sécurité sociale.

Forme et durée :

La présente consultation donnera lieu à la conclusion d'un accord cadre traité à bons de commande en application des articles L.2125-1 et R2162-1 et suivants du Code de la commande publique.

L'accord-cadre est multi-attributaire.

Chacun des lots sera attribué à 3 opérateurs économiques, sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures et d'offres.

L'attribution des bons de commande s'effectuera sur le principe d'une attribution en cascade, conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Particulières.

Le présent marché est à prix unitaires et il est conclu sans minimum et avec un maximum de dépenses fixé à 2 170 000€ HT sur 3 ans en valeur en application de l'article R.2162.4 du Code de la commande publique.

Les bons de commandes seront émis par les établissements concernés par le marché au fur et à mesure des besoins. Ils ne feront l'objet d'aucune négociation.

Ce marché prendra effet **à compter du 1er septembre 2026**, avec une reconduction tacite annuelle pour une durée maximale de 3 ans soit une échéance au 31/08/2029, sauf :

- dénonciation formulée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec demande d'avis de réception cinq mois avant l'expiration de chaque période contractuelle ou de la date souhaitée de résiliation,
- dénonciation formulée par un établissement sans préavis lors de la suppression de circuits,
- application de la clause résolutoire (article 15 du CCP).

Le marché pourra être prolongé d'une année supplémentaire à l'échéance des 3 ans par voie d'avenant à l'initiative de l'UGECAM NORD EST.

ARTICLE 4 - ETENDUE DE LA CONSULTATION, ALLOTISSEMENT, MONTANTS MAXIMUM

Le présent marché comprend 3 modes de transport, à savoir :

- **Transports sanitaires en ambulance**
- **Transports assis professionnalisés**
- **Transports pour personnes à mobilité réduite (TPMR)**

Il est décomposé de la manière suivante en 8 lots, sans montant minimum mais avec les montants maximum sur 36 mois suivants :

| Numéro de lot | Désignation | Montant maximum HT sur 36 mois |
|----------------------|--|---------------------------------------|
| 1 | Transport en ambulances IRR | 300 000 |
| 2 | Transport en ambulances CMPR Le Hohberg | 250 000 |
| 3 | Transport en ambulances Etablissement des Ardennes | 400 000 |
| 4 | Transport assis professionnalisé IRR (VSL- taxis) | 300 000 |
| 5 | Transport assis professionnalisé CMPR Le Hohberg (VSL- taxis) | 160 000 |
| 6 | Transport assis professionnalisé Etablissement des Ardennes (VSL- taxis) | 250 000 |
| 7 | Transport TPMR IRR | 300 000 |
| 8 | Transport TPMR CMPR Le Hohberg | 45 000 |

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un, plusieurs ou la totalité des lots.

Chacun des lots sera attribué à 3 opérateurs économiques, sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures et d'offres.

L'attribution des bons de commande s'effectuera sur le principe d'une attribution en cascade, conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Particulières.

ARTICLE 5 - MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION

L'UGECAM NORD EST se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications seront mises en ligne sur le profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les concurrents la date limite ci-dessous est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 6 - MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Le mode de règlement choisi est le virement.

Le paiement s'effectuera sur le budget de l'établissement concerné et sur factures dans les conditions décrites à l'article 11 du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.).

ARTICLE 7 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à cent quatre-vingt jours (180 jours) à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 8 - SOUS-TRAITANCE

Il est fait application des articles L.2193-1 à L.2193-22 du Code de la Commande Publique.

Le candidat précisera, le ou les domaine(s) d'intervention pour lesquels il aura recours à la sous-traitance. Il devra identifier ses sous-traitants.

Les obligations du candidat en matière de sous-traitance sont celles énoncées par la Loi du 31/12/1975 modifiée.

ARTICLE 9 - OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises est à retirer gratuitement sur le profil acheteur de l'UGECAM NORD EST : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le lien de téléchargement peut être envoyé électroniquement à chaque concurrent qui en fera la demande par e-mail à l'adresse suivante : contrats-marches.ug-ne@ugecam.assurance-maladie.fr

L'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est plus obligatoire. Toutefois, l'identification permet d'être tenu informé automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE. Dans le cas contraire, il appartiendra aux opérateurs économiques de récupérer par leurs propres moyens les informations communiquées.

ARTICLE 10 - PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les concurrents auront à produire un dossier complet établi en langue française comprenant les pièces suivantes :

- la lettre de candidature (imprimé DC1 ou équivalent, imprimé disponible sur le site internet <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>),
- la déclaration du candidat (imprimé DC2 ou équivalent, imprimé disponible sur le site internet <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) dûment complétée, signée et accompagnée des pièces justificatives au quelle elle fait référence,
- la copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire,
- une attestation relative aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société, le cas échéant
- une liste de références dans le domaine médico-social au cours des trois dernières années
- une liste des moyens en matériels et effectifs du candidat,
- la copie des autorisations et agréments détenus par le candidat,
- l'acte d'engagement et le cas échéant l'annexe en cas de sous-traitance, ainsi qu'un relevé d'identité bancaire ou postal.
- les cadres-réponses, dûment complété(s) et signé(s):
 - * Cadre de prix mentionnant la tarification proposée,
 - * Cadre technique mentionnant :
 - la liste des véhicules de la société et ceux affectés pour les prestations (marque, type, date d'acquisition, équipements, ...) par lot
 - la liste des moyens humains mis à disposition pour l'exécution du présent marché (nombre de salariés, leur qualification, ...),
 - l'organisation et le processus envisagés spécifiquement pour le marché et pour chaque lot (la gestion des demandes de transport, le suivi de la facturation, la prise en charge des usagers, les contrôles qualité, les procédures de débordement afin de pouvoir honorer une demande de transport dans le cas où les véhicules ne seraient pas disponibles à l'instant t).
 - une note technique précise permettant de justifier que le candidat est engagé en matière de protection de l'environnement et de développement durable et les mesures que le candidat pense prendre dans ce sens au titre du présent marché,

ARTICLE 11 - CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

La date limite de réception des offres est fixée au vendredi 3 juillet 2026 à 12h00.

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des candidatures et des offres par voie électronique sur le site suivant : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Aucun autre mode de transmission n'est autorisé.

Une fois que le concurrent aura remis son offre, il ne pourra ni la retirer ni la modifier.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont : Word, Excel, PowerPoint, Pdf, Zip.

La signature électronique des pièces n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Dans ce cas, les documents contractuels de l'entreprise attributaire seront re-matérialisés et devront être signés manuscritement.

Conformément aux dispositions du Code de la Commande publique, les candidats ont la possibilité de remettre une « copie de sauvegarde » qui constitue une copie des dossiers des candidatures et offres destinées à se substituer, en cas d'anomalie (défaillance du système informatique qui ne supporte pas la dématérialisation ou lorsqu'un virus informatique est détecté), aux dossiers de candidatures et des offres transmises par voie électronique.

Le pli contenant la copie de sauvegarde devra comporter sur l'enveloppe la mention « COPIE DE SAUVEGARDE - Marché de transport en ambulance, taxi, VSL et TPMP des patients des établissements sanitaires de l'UGE CAM NORD EST ».

La copie de sauvegarde devra être exclusivement sur format papier et parvenir avant le vendredi 3 juillet 2026.

Assistance au dépôt électronique :

Les candidats disposent sur le site d'une aide pour les procédures électroniques qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des offres.

ARTICLE 12 - OUVERTURE DES PLIS ET JUGEMENT DES OFFRES

12.1. - OUVERTURE DES PLIS

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus dans les conditions prévues aux articles 10 et 11 du présent règlement.

Au vu des renseignements contenus dans l'offre, le Pouvoir adjudicateur élimine les candidats dont les offres sont jugées irrégulières, inappropriées ou inacceptables en application de l'article R.2152-1 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

12.2. - JUGEMENT DES OFFRES

En application de l'article R.2152-6 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, le Pouvoir adjudicateur classe les offres et choisit l'offre qu'il juge économiquement la plus avantageuse en tenant compte des critères pondérés ci-dessous :

1) la qualité technique et organisationnelle de l'offre proposée pour **50%** selon les sous-critères suivants :

1.1) les moyens humains et matériels affectés à la réalisation de la prestation selon le mode de transport : 40/100 : présentation détaillée de la flotte de véhicules et des moyens humains adaptés aux prestations du lot concerné

1.2) L'organisation pour la réalisation de la prestation comprenant la gestion des demandes de transport et notamment les modalités de réponse en cas de difficultés à assurer une réponse

immédiate à la demande de transport avec les véhicules adaptés, gestion des demandes urgentes, la prise en charge des patients, le suivi de la facturation et les process qualité: 60/100,

2) le prix pour 40%,

3) les performances en matière de protection de l'environnement et de développement durable au regard de l'exécution des prestations du présent marché, proposées dans la notice technique spécifique demandée à l'article 10 pour 10%.

Le marché sera attribué aux opérateurs dont l'offre sera jugée économiquement la plus avantageuse.

L'attribution se fera lot par lot.

Chacun des lots sera attribué à 3 opérateurs économiques, sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures et d'offres.

L'attribution des bons de commande s'effectuera sur le principe d'une attribution en cascade, conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Particulières.

Les candidats envisagés comme attributaires avant d'être définitivement désigné comme tel, se verront dans l'obligation de produire dans un délai maximum de 10 jours à compter de la demande par le pouvoir adjudicateur, les certificats fiscaux et sociaux en cours de validité ; à défaut, le pouvoir adjudicateur retiendra le candidat suivant dans le classement des offres.

ARTICLE 13 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les demandes de renseignements complémentaires des candidats devront être adressées via la plateforme <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>, au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres

Une réponse sera alors mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation 4 jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 14 - COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Ce dossier comprend :

- le présent règlement de la consultation,
- un acte d'engagement,
- des cadres de réponse par lot, annexes à l'acte d'engagement,
- un cahier des clauses particulières,
- la prescription médicale de transport article 80.